



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **13 octobre 2008**

Délibération n° 2008-0329

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Amélioration de la prévention et de la gestion des risques liés au transport routier des matières dangereuses le long de la D 342 - Convention avec l'université Lyon III CNRS UMR 500 et la société Sonovision-Itep**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine**

**Rapporteur : Monsieur Sangalli**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 3 octobre 2008

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 14 octobre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne J.C., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Hugué, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Turcas, Uhrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Colin (pouvoir à M. Abadie), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Balme (pouvoir à M. Plazzi), David G. (pouvoir à M. Roche), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Goux (pouvoir à Mme David M.), Justet (pouvoir à M. Longueval), Kabalo (pouvoir à M. Lung), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Muet, Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Lambert), M. Vergiat (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : Mme Bonniel-Chalier, MM. Cochet, Genin, Havard, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Touraine.

**Séance publique du 13 octobre 2008**

**Délibération n° 2008-0329**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Amélioration de la prévention et de la gestion des risques liés au transport routier des matières dangereuses le long de la D 342 - Convention avec l'université Lyon III CNRS UMR 500 et la société Sonovision-Itep**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 24 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le préfet de la région Rhône-Alpes a, par un arrêté du 7 décembre 2000, précisé les itinéraires routiers de transport de matières dangereuses de transit et de desserte intérieure de l'agglomération lyonnaise.

La route D 342 a été retenue comme l'itinéraire ouest de transit des transports de matières dangereuses. Elle traverse onze communes de la Communauté urbaine, exposant ainsi les populations, les biens et l'environnement aux risques liés au transport routier de matières dangereuses.

Afin de mieux cerner, gérer et réduire la vulnérabilité des populations et des biens, il est nécessaire d'étudier les phénomènes et les éventuels aménagements de cet itinéraire.

Pour cela, le laboratoire de climatologie, risques, environnement de l'université de Lyon III CNRS UMR 5600 ainsi que leur partenaire, la société Sonovision Itep, propose de s'associer dans une convention industrielle de formation pour la recherche (Cifre), sur le thème : améliorer la prévention et la gestion des risques liés au transport routier des matières dangereuses, à travers une meilleure connaissance des vulnérabilités.

Ainsi, profitant de l'étude générale de la thèse, la Communauté urbaine pourra bénéficier de la production des conclusions pour réduire la vulnérabilité le long de la route D 342.

Le budget global de 231 000 € HT, se répartit comme suit :

- société Ligeron Itep	141 645 € (salaire, fonctionnement, encadrement), soit 60 %,
- ministère de la Recherche (ANRT)	43 905 €, soit 20 %,
- CNRS	13 950 €, soit 6 %,
- Communauté urbaine	31 500 €, soit 14 %.

Cette participation de 31 500 € HT, soit 37 674 € TTC, s'étalera sur trois ans. Elle portera sur la production cartographique le long du tracé, les frais informatiques pour l'acquisition de logiciels, les relevés de terrain et comptage, la participation à un séminaire et à une publication ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DÉLIBERE**

**1° - Approuve** le projet de convention avec Sonovision Itep en vue de produire les outils d'aide à la décision pour l'amélioration de la protection et la gestion des risques liés au transport routier de matières dangereuses le long de la route D 342, pour un coût de 37 674 € TTC, dont le paiement s'échelonne sur 3 ans.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ladite convention.

**3° - La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 622 800 - fonction 830 - opération n° 0348.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 octobre 2008.**